

## Déclaration de Force Ouvrière en OMEC sur la situation des RIR

A travers cette déclaration, les représentants Force Ouvrière, émettent une interpellation officielle de la direction pour laquelle nous attendons une réponse au sein de la réunion de ce jour ou plus directement auprès de notre Délégué Syndical Central.

Au mois de février (le 15 exactement) les RIR réunis en collectif national ont interpellé leur direction et formulé 3 revendications importantes mettant en relief l'inadéquation de leur fiche de poste et leur réalité terrain quotidienne à savoir :

1. Réévaluation de leur salaire : une réévaluation de 5% de leur salaire correspondant à la prise en compte de l'élargissement de leurs territoires d'intervention et de fait l'expansion de leurs activités.
2. Passage de leur classification de 9 à 10 : demande d'évolution de l'ensemble des RIR de la classe 9 à 10, ainsi que l'évolution jusqu'en classe 12 en fonction de l'expérience et des tâches accomplies, à l'instar d'autres métiers.
3. Amélioration de l'organisation de leur hiérarchie nationale : afin d'éviter de constamment travailler dans l'urgence, et demande d'une meilleure anticipation des besoins et implication en début de projet.

Force ouvrière s'étonne que cette demande n'ait pas été prise en compte et que les commissions OMEC ne présentent à ce jour rien sur cet emploi-métier.

Force ouvrière s'associe à la démarche collective des RIR qui mériterait a minima que l'Observatoire aménage son cadencement afin, au plus vite, d'apporter une réponse concrète, prenant en compte ainsi l'urgence de cette situation de mal-être amplifiée par le dysfonctionnement de la mise en œuvre du nouvel applicatif FINA.

Aujourd'hui, force est de constater que ce sentiment d'urgence n'est perçu que par ce collectif de salariés et les représentants syndicaux interpellés.

Le calendrier des OMEC propose d'aborder les SI les 10 et 24 juin.

Nous considérons ces dates trop éloignées de la prise en compte de l'urgence soulevée par le collectif RIR

Force Ouvrière vous demande donc un OMEC extra et avancé.

**Avec Force Ouvrière :**

**RÉSISTER, REVENDIQUER, RECONQUÉRIR**